

L'Affaire Glozel

Une lettre du Docteur Morlet

Le D^r A. Morlet vient d'adresser, au sujet de Glozel, la lettre suivante au Directeur du **Mercure de France** :

Vichy, le 3 mai 1928.

Monsieur le Directeur,

C'est seulement aujourd'hui que je lis dans la presse locale la reproduction de l'article de M. Coulon, paru dans le **Mercure** du 15 avril, où je ne l'avais pas remarqué.

Ce dernier s'évertue à disculper le « **pauvre Parquet de Moulins** ». Mais là n'est pas la question. L'opinion publique n'a pas attendu les arguties de l'ancien Procureur pour juger la conduite de ceux **qui mettent la Justice à la disposition de leurs passions haineuses.**

Dans la première partie de son article, M. Coulon prétend qu'on a saisi dans l'étable « **des embryons de briques à inscriptions** ».

Eh bien, non !

Sans doute, ceux qui, comme je l'écrivais au Garde des Sceaux, avaient truffé l'étable des objets qu'ils voulaient que la police y trouve, auraient pu également y dissimuler des embryons de briques à inscriptions. **Je connais pour ma part deux antiglozéliens notoires qui en fabriquent.** Mais des galets et des morceaux de schiste étaient plus commodes à dissimuler dans la poche et à introduire dans les anfractuosités de l'étable qui servait d'urinoir aux visiteurs de Glozel.

Quant à la tablette sans inscription (je ne parle pas d'une brique moderne, dont on se servait, sur les conseils d'un vétérinaire, pour frotter le ventre des vaches qui avaient la colique et qui fut une des prises glorieuses de la haute police !) et à l'empreinte de main entièrement déformée qui y ont été saisies, **elles venaient bien du champ des Morts.** L'empreinte de main était dans la 2^e tombe. M. le doyen Audollent, qui prenait des notes précises, lors de l'exploration de cette sépulture, doit y retrouver la mention de cette plaque d'argile informe, portant encore les empreintes du linge qui servit à la rapporter des fouilles.

Comme M. Emile Fradin ne trouvait pas ces spécimens assez beaux pour son Musée, je lui avais demandé de les mettre de côté pour les donner à ceux qui s'occupaient d'analyser cette céramique à peine dégourdie au feu, au lieu de détériorer de belles pièces pour y pratiquer des prélèvements.

C'est également des galets du Champ des Morts — mais non gravés — qui étaient sur le rebord de la première fenêtre de l'étable. Nous les avons conservés parce qu'ils provenaient des tombes. C'est un de ceux-là qui fut dérobé par un ami de M. Peyrony. Et c'est peut-être le même que M. Peyrony grava de la tête d'un renne et de signes alphabétiques, et rapporta dans sa poche, à Glozel !

Quant à ceux que M. Vergnette, délégué de la Société préhistorique, grava comme M. Peyrony, et apporta également à Glozel, dans sa poche, on m'assure qu'ils les avait seulement ramassés dans le Sichon.

Mais on peut constater que les antiglozéliens affectionnent surtout (un neveu de la « **Conservatrice des Collections de la Société d'Emulation** » avait également dans sa poche un galet faux gravé qu'il montra au délégué régional des Monuments historiques) la gravure de faux-galets glozéliens.

Si, comme cela doit se faire **LEGALEMENT**, les policiers avaient mis sur chaque objet, une étiquette mentionnant l'emplacement et l'explication fournie par la famille Fradin et fait apposer, à côté de leur sceau, la **signature des perquisitionnés**, ces insinuations mensongères n'auraient pas pu se produire.

Oui, mais tenait-on à les éviter ? N'a-t-on pas laissé écrire par une certaine presse glozélophobe, **contre toute vérité**, que des galets avaient été saisis dans la chambre de M. Emile Fradin ?

Excusez, Monsieur le Directeur, cette trop longue lettre rectificative, et croyez, etc...

La Dépêche de Vichy
& du Centre

06/05/1928

